



# Technologistes de laboratoire médical

## Marché à suivre pour l'inscription des professionnels de la santé formés à l'étranger

Les technologistes de laboratoire médical (TLM) sont des professionnels de la santé réglementés au Nouveau-Brunswick. Ils doivent par conséquent s'inscrire auprès de l'[Association des technologistes de laboratoire médical du Nouveau-Brunswick \(ATLMNB\)](#), l'autorité de réglementation, pour avoir le droit d'exercer les fonctions et de porter le titre de technologiste de laboratoire médical et la désignation « TLM ».

Les technologistes de laboratoire médical effectuent des tests de laboratoire médical, des expériences et des analyses pour faciliter le diagnostic, le traitement, la surveillance et la prévention des maladies. Ils travaillent dans des laboratoires médicaux de centres hospitaliers, de banques de sang, de cliniques privées et communautaires, d'installations de recherche et d'établissements d'enseignement postsecondaire.<sup>1</sup>

Pour obtenir de l'information sur les possibilités d'emploi ou des renseignements supplémentaires, consultez le site [emploissantéNB.com](http://emploissantéNB.com) ou le site [emploisNB.ca](http://emploisNB.ca).



## MARCHE À SUIVRE POUR S'INSCRIRE

### PREMIÈRE PARTIE : ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

**Première étape – Attestations d'études :** Au Nouveau-Brunswick, il faut être au moins titulaire d'un diplôme en technologie d'un programme de formation approuvé en laboratoire médical ou l'équivalent. Les TLM formés à l'extérieur du Canada doivent faire l'objet d'une évaluation des connaissances acquises (ECA) par la [Société canadienne de science de laboratoire médical \(SCSLM\)](#). La SCSLM exige aussi qu'une évaluation distincte des titres de compétences soit effectuée par les World Education Services (WES-ICAP) ou l'International Credential Evaluation Service (ICES-comprehensive) dans le cadre de son ECA. Le rapport technique d'ECA fournira l'un de trois résultats possibles : 1) reconnaissance de l'équivalence; 2) reconnaissance partielle, avec un plan d'apprentissage du rapport technique (PART) à terminer dans un délai de deux ans; 3) aucune reconnaissance d'équivalence. Des renseignements sur les droits à payer se trouvent [ici](#), [ici](#) ou [ici](#).

**Deuxième étape – Compétences linguistiques :** Si vous avez suivi une formation de TLM uniquement en français ou en anglais<sup>2</sup>, vous n'aurez pas à subir un examen de compétence linguistique. Toutes les autres personnes doivent fournir une preuve documentée qu'elles ont subi un examen de compétence linguistique qui répond aux [exigences établies par la SCSLM](#). Il se pourrait que vous deviez payer des frais d'examen à une tierce partie.

**Troisième étape – Examen :** Après avoir reçu une déclaration d'admissibilité de la SCSLM reconnaissant l'équivalence de votre formation, vous pourrez présenter une demande pour subir l'examen de certification obligatoire de la SCSLM. Vous pouvez le faire sur place à l'un des centres d'évaluation, ou en ligne par l'intermédiaire de [Prometric](#). Tous les examens de la SCSLM doivent être effectués au Canada, peu importe la méthode d'évaluation choisie. Des renseignements sur les droits à payer se trouvent [ici](#).

### DEUXIÈME PARTIE : INSCRIPTION AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DE RÉGLEMENTATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Vous devez avoir reçu la reconnaissance de l'équivalence de votre formation par la SCSLM (première étape) avant de pouvoir présenter une demande d'adhésion à l'ATLMNB.

<sup>1</sup> Définition de la [Classification nationale des professions \(CNP\)](#).

<sup>2</sup> Le français et l'anglais sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick.

**Quatrième étape – Adhésion temporaire :** Vous pouvez présenter une demande de membre temporaire pour une période maximale de 18 mois à compter de votre inscription à l'examen de la SCSLM jusqu'à la date à laquelle vous recevez l'avis que vous avez réussi l'examen, incluant une deuxième tentative si nécessaire<sup>3</sup>. Durant cette période, vous devez travailler sous la surveillance d'un TLM agréé. Des renseignements sur les droits à payer se trouvent [ici](#).

**Cinquième étape – Adhésion complètes :** Après avoir réussi l'examen, vous pourrez présenter une demande d'adhésion complète à l'ATLMNB si vous êtes membre en règle de la SCSLM. Des renseignements sur les droits à payer se trouvent [ici](#) et [ici](#).

**Services d'orientation :** Pour obtenir de l'aide au sujet de ce processus, communiquez avec votre responsable de l'orientation des professionnels de la santé à l'adresse [emploissantNB.com](mailto:emploissantNB.com).



## DROITS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS<sup>4</sup>

Les droits à payer pour une inscription complète s'élèvent au total à environ 4 430 \$ CAD.

Le délai pour le traitement d'une demande auprès de chaque organisme commence sur réception de tous les documents requis. La SCSLM signale que plus de 80 % des personnes ayant une formation non approuvée de TLM doivent combler des lacunes par l'intermédiaire du processus d'ECA, un processus qui peut prendre d'[un à trois ans avant de réussir l'examen](#).

**Avant l'arrivée au pays :** Vous pouvez entamer le processus d'évaluation des titres de compétence auprès de l'ATLMNB avant votre arrivée au Canada.



## AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES

### Travailler au Canada

Pour avoir légalement le droit de travailler au Canada, vous devez avoir en votre possession des documents montrant que vous êtes citoyen canadien ou résident permanent, ou détenez un permis de travail valide. Pour obtenir de l'aide concernant le processus d'immigration, consultez le site [Immigration Nouveau-Brunswick](#).



<sup>3</sup> Il est possible de tenter de réussir l'examen une troisième et une quatrième et dernière fois, mais il faut rétablir son admissibilité à l'examen en dressant un plan d'apprentissage.

<sup>4</sup> Les renseignements sur les délais et les droits sont des estimés établis en mars 2024. Certaines situations pourraient faire augmenter les délais et les droits. Par exemple : traduction de documents vers le français ou l'anglais, services de messagerie internationaux, notariation de documents, frais de déplacement et d'hébergement pour subir les examens sur place. exigences en matière d'assurance responsabilité professionnelle.